



Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

AVIS PUBLIC ENTRETIEN DE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier demande des appels d'offres pour un contrat d'entretien de déneigement des chemins municipaux.

Le devis et le formulaire de soumission sont annexés à la présente.

Conformément à sa politique de gestion contractuelle, la Municipalité dépose ses documents d'appel d'offres exclusivement sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO). Les personnes et entreprises intéressées par le contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SEAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au 1-866-669-SEAO ou au (514) 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus moyennant le coût établi par le SEAO.

Ne seront considérées que les soumissions dûment complétées sur les formulaires préparés par la Municipalité et présentées dans des enveloppes scellées. Les enveloppes devront être clairement identifiées. Les soumissions non conformes aux spécifications seront automatiquement rejetées.

Chacune des soumissions doit être accompagnées d'un chèque visé, tiré sur un compte inscrit dans un établissement bancaire ou une caisse populaire faisant des affaires au Québec, ou d'un cautionnement émis en faveur de la « **Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier** » au montant équivalant à dix pour cent (10 %) du total de la soumission.

Ce cautionnement doit être valide pour une période d'au moins quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes cachetées devront être reçues physiquement au bureau municipal avant 10 h 00, heure en vigueur, le 19 juillet 2022 à l'adresse ci-dessous :

«Entretien de déneigement des chemins municipaux»
Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier
400, rang de la Rivière-Bayonne Sud,
Sainte-Geneviève-de-Berthier (QC) J0K 1A0

Elles seront ouvertes le jour même après 10 h 00 au même endroit.

La Municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier se réserve le droit à sa seule et entière discrétion de passer outre à une informalité mineure si elle estime qu'il est de l'intérêt de la municipalité de passer outre, ce que le soumissionnaire accepte et assume. De plus, la municipalité ne s'engage à retenir, ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, ni à encourir aucune obligation ni aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaire(s).

Signé à Sainte-Geneviève-de-Berthier, ce 15e jour de juin 2022.


Marie-Pier Aubuchon

Directrice générale et greffière-trésorière